

La facturation du service d'infogérance s'effectue mensuellement à terme à échoir. Le paiement se fait selon les moyens mis à disposition par AIM&S Informatique, c'est-à-dire : prélèvement automatique, chèque, virement. S'agissant d'une échéance payée par chèque, il appartient au Client de solliciter le renouvellement avec un délai suffisant de sorte que le chèque soit effectivement reçu par AIM&S INFORMATIQUE avant expiration du Service.

et cachet AIM&S Informatique :

Les Factures sont envoyées par mail exclusivement, Facture papier payante 5 €H.T / Facture, par le Service Comptabilité. Coordonnées du Service : 0825 67 24 67 ou facturation@aims-informatique.com.

6.2 Le premier mois de facturation

La facturation du service d'infogérance se fait en terme à échoir. AIM&S Informatique facture dès la première Facture, un mois de provision d'infogérance en plus du mois en cours. Puis, seul le mois d'infogérance dû est facturé. Cette provision est restituée en fin de contrat d'infogérance.

6.3 Défaut de paiement

En cas de défaut de paiement, le client dispose de 15 jours ouvrables pour s'acquitter de sa Facture auprès de notre service comptabilité au 0825 67 24 67 ou facturation@aims-informatique.com. La date limite de paiement effectif des Factures, peu importe ce que stipulé sur la facture elle-même, est entendue au 15 de chaque mois. Le non-paiement de la prestation d'infogérance rend caduque les prestations constitutives de l'infogérance, et ne constitue en aucun cas une dénonciation de contrat par le Client conformément à l'article 4 des présentes conditions spécifiques.

De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par AIM&S INFORMATIQUE de manière particulière et écrite, le défaut total ou partiel de paiement à l'échéance de toute somme due au titre du contrat entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable et sans préjudice de l'article 4 :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues par le Client au titre du contrat, quel que soit le mode de règlement prévu.
- la suspension de toutes les prestations en cours, quelle que soit leur nature, sans préjudice pour AIM&S INFORMATIQUE d'user de la faculté de résiliation du contrat stipulée à l'article 4

7 Détail du service Infogérance

7.1 Identification du Référent Client initial

Prénom / Nom : _____
Qualité : _____
Téléphone Professionnel : _____
Mobile : _____
Adresse Email : _____

7.2 Identification du serveur bénéficiant du service d'Infogérance

Nom du Serveur : _____
Operating System : _____
Version OS : _____
Rôle du Serveur : _____

Niveau de l'infogérance souhaitée pour ce serveur :

- Bronze
 Bronze+
 Silver
 Gold

Alertes et commentaires Clients / AIM&S Informatique :

Fait en 2 exemplaires, à _____,
Le _____.

Nom / Qualité du signataire :

Date et Signature et cachet de l'entreprise.

Date,
signature

AIM&S Informatique,
- RCS Paris B 484 252 333 - 26 rue des Rigoles, 75020 Paris
te : 11 rue Tunis, 93200 Saint Denis
ontractuels : <http://www.aims-informatique.com/contrats>